

Les délégués des parents d'élèves au Conseil d'administration sont élus par tous les parents d'élèves. Dans une famille, **le père et la mère sont électeurs**. En revanche, chacun ne **vote qu'une fois même s'ils ont plusieurs enfants scolarisés dans le même établissement**. Pour voter ils peuvent venir au collège ou **ils peuvent voter par correspondance**. Le vote direct se déroulera le vendredi 12 octobre de 7h45 à 12h15 au parloir près de l'accueil. Le **matériel de vote sera distribué aux élèves à partir du lundi 1er octobre 2012**. Vous pourrez donc voter chez vous, adresser votre vote par courrier ou en le confiant à votre enfant qui viendra le **déposer jusqu'à vendredi 12 12h15, à l'accueil du collège**. Je vous invite à voter nombreux, votre présence au conseil d'administration est importante .